

Le verbe *devoir* et ses trois équivalents polonais : *musieć, mieć, powinien*

Ewa Ciszewska

Université de Silésie
Katowice

Abstract

The construction with the French verb *devoir* + infinitive is generally translated into Polish by means of the verbs *musieć, mieć, powinien*. The author analyzes the conditions of the use of these verbs in a corpus of Polish translations of literary texts taking into consideration the tense and form of the original French sentence.

Musieć expresses obligation and necessity more categorically than *mieć* and *powinien*, however, in the past tense it may appear only if the action indicated by the infinitive was carried out. *Powinien* denotes recommendation or reproach (especially in the translation of the conditional contexts), whereas *mieć* indicates the intention of the subject, as well as, in the past tense, a future action shown from a past point of view.

All the three verbs can have epistemic use, *musieć* being most frequently employed to indicate strong probability.

Keywords

Translation, equivalent, modality, *devoir, musieć, mieć, powinien*.

Le verbe *devoir* dans la construction avec l'infinitif est un verbe polysémique auquel on attribue différentes valeurs. Ainsi le *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi) considère *devoir* + infinitif comme une périphrase verbale de mode et de temps. Lorsque *devoir* a la valeur modale, il exprime « une nécessité plus ou moins pressante à laquelle sont soumis et l'agent d'un procès et le procès lui-même ». Si la modalité affecte l'agent, le verbe *devoir* peut traduire : nécessité inéluctable, obligation (non nécessairement contraignante), intention délibérée du sujet, convenance de caractère social ou capacité que l'on prête au sujet. Si la modalité affecte le procès, le verbe *devoir* indique que sa réalisation peut être envisagée sous l'aspect d'une nécessité ou

d'une obligation inhérente, d'une éventualité hypothétique ou effectivement réalisée, ou encore sous l'aspect de la probabilité (la réalisation du procès est présentée comme vraisemblable en raison d'indices sûrs ou en raison d'une opinion fondée sur l'expérience).

Lorsque la périphrase avec *devoir* a la valeur temporelle, elle indique que « le procès a eu lieu postérieurement à un point du passé pris comme repère » et que sa réalisation « était soumise à une sorte de nécessité-fatalité ». Elle peut également exprimer le futur proche ou immédiat.

L'emploi du verbe dans un contexte précis favorise l'une des interprétations, bien que, plus d'une fois, les différentes valeurs puissent se superposer. Mais la détermination exacte du sens du verbe devient indispensable lorsqu'on veut le traduire dans une autre langue.

Le Grand Dictionnaire Français-Polonais propose pour *devoir* + infinitif les équivalents suivants : 1. *musieć, powinien* (pour l'emploi transitif), 2. *mieć* ou le futur (lorsque *devoir* exprime l'intention ou le projet), 3. *musieć, mieć, powinien* (quand il exprime une possibilité, l'incrédulité, un reproche ou un regret). Si les équivalents polonais sont interchangeables dans l'emploi dit transitif (*il doit venir = on musi <powinien> przyjść*) ; ce n'est plus le cas dans les deux autres emplois. Dans les exemples proposés, à la place de *mieć* et *powinien*, on ne peut pas toujours employer *musieć*, et *musieć* ne peut être remplacé ni par *powinien* ni par *mieć* :

- (1) *il doit se tromper = on musi / *powinien / *ma się mylić
elle devait arriver à cinq heures = miała / *musiała przyjść o piątej
j'aurais dû la recevoir chez moi = powinienem był / *musiałbym / *miałbym ja przyjąć u siebie*

Dans cet article, nous tenterons donc d'analyser dans quelles conditions apparaissent les trois équivalents les plus fréquents du verbe *devoir* : *musieć, mieć* et *powinien*, dans quelle mesure ils constituent un choix de la part du traducteur et dans quels cas il est obligé d'employer un équivalent polonais bien déterminé. Dans ce but, nous avons examiné les traductions polonaises des œuvres littéraires du XIX^e et surtout du XX^e s. Dans ce choix, nous avons pris en considération la qualité des traductions en veillant à ce que le corpus soit le plus varié et qu'il ne soit pas restreint à un nombre limité de traducteurs.

Le dépouillement du corpus démontre que *devoir* + infinitif peut être traduit en polonais à l'aide d'autres formes verbales (p.ex. *trzeba, należy*) ou non verbales (surtout particules modales comme *pewnie, widocznie, chyba, podobno, prawdopodobnie*, etc.), cependant, vu l'étendue et la complexité du problème, dans cet article, nous nous limiterons aux trois équivalents mentionnés ; d'autres équivalents seront analysés dans des travaux postérieurs.

L'influence de la forme temporelle du verbe *devoir* sur son interprétation a été minutieusement étudiée par H. H u o t (1974) ; elle a analysé également d'autres éléments dont dépend la valeur de *devoir* comme : type ou forme du verbe employé à l'infinitif ou type de construction (négative ou interrogative). On peut constater que la forme temporelle de *devoir* est capitale pour sa traduction en polonais ; ainsi par exemple *devoir* au conditionnel passé est le plus souvent traduit à l'aide de *powinien*, contrairement au passé simple qui semble incompatible avec cet équivalent. Par conséquent, nous déterminerons les équivalents possibles et les conditions de leur emploi selon la forme temporelle de *devoir*.

Mais avant toute chose, il semble indispensable de préciser la différence entre les verbes polonais étudiés : *musieć*, *powinien*, *mieć*. E. J e d r z e j k o (1987 : 41–42) constate que dans la description de la différence entre *musieć* et *powinien*, il faut prendre en considération la conséquence de la non-réalisation de l'obligation par le sujet. Ainsi *musieć* présuppose que si le sujet ne fait pas ce qu'il doit faire, cela entraînera une conséquence négative pour lui (ou une autre personne). Le verbe *powinien*, par contre, n'indique pas une conséquence négative si l'obligation n'est pas réalisée, mais souligne l'effet positif si elle est accomplie par le sujet. En plus, *powinien* est ressenti comme beaucoup moins catégorique que *musieć* ; il indique plutôt une recommandation et non un ordre qui doit être exécuté. Les deux verbes ont un emploi épistémique : avec *powinien* le degré de certitude du locuteur envers le contenu de son énoncé n'est pas aussi élevé qu'avec le verbe *musieć*. Le verbe *mieć* exprime une obligation plus ou moins catégorique : il peut donc équivaloir soit à *musieć* soit à *powinien* (B. L i g a r a, 1997 : 133). Il a également une valeur épistémique de doute en indiquant une très faible certitude de la part du locuteur qui ne fait que référer les propos de quelqu'un d'autre. *Mieć* peut aussi exprimer l'intention ou encore le futur dans le passé. Dans l'emploi modal, ce verbe est employé au présent ou au passé ; au futur, il reprend le sens de possession.

Quand *devoir* est employé au présent, l'équivalent *musieć* apparaît pour indiquer l'obligation ou la nécessité (2) et une forte probabilité (3) :

- (2) *Tous mes confrères les secrétaires ici sont des jeunes gens sans nom et sans autorité ; des hommes qui commencent, et moi je dois finir.* (J. d' O r m e s s o n, *Mon dernier...*, p. 115).
Tutaj wszyscy moi koledzy sekretarze są młodymi ludźmi bez nazwiska i bez autorytetu ; są to ludzie, którzy zaczynają, a ja muszę kończyć. (J. d' O r m e s s o n, *Ostatni sen...*, p. 92).
- (3) *Dans le coin où ils se tenaient assis, côte à côte, Catherine eut un léger rire. – Il doit faire bon dehors... Viens, sortons d'ici.* (E. Z o l a, *Germinal*, p. 487).

Usiedli w kącie i Katarzyna roześmiała się cicho. – Musi być ładnie na dworze... Chodź, wyjdźmy stąd. (E. Zola, *Germinal*, p. 372).

Contrairement au verbe *devoir*, le verbe polonais *musieć* n'a pas la valeur temporelle de futur. Pour rendre ce sens, les traducteurs ont recours au verbe *mieć* :

- (4) *Gertrude est entrée hier à la clinique de Lausanne, d'où elle ne doit sortir que dans vingt jours. J'attends son retour avec une appréhension extrême. Martins doit nous la ramener.* (A. Gide, *Symphonie...*, p. 132).
Gertrudę zabrano wczoraj do kliniki w Lozannie, skąd ma wyjść dopiero za dwadzieścia dni. Oczekuję jej powrotu z wielkim lękiem. Martins ma ją nam przywieźć. (A. Gide, *Symfonia...*, p. 76).

Doit dans la troisième phrase de (4) peut être interprété non seulement comme auxiliaire du futur ; il peut marquer aussi l'intention du sujet ou l'obligation qui pèse sur lui. Le verbe polonais *mieć* semble être l'équivalent parfait dans cet emploi : B. Ligara (1997 : 137) souligne que *mieć* au présent peut indiquer aussi bien l'intention du sujet qui résulte de sa propre volonté que l'obligation ou la recommandation résultant de la volonté d'un autre sujet modalisateur.

Mieć, et non pas *musieć*, est employé comme équivalent de *doit* dans les interrogations directes et indirectes :

- (5) *Qui dois-je annoncer ?* (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 51).
Kogo mam zaanonsować ? (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 32).

En analysant le verbe *mieć*, B. Ligara (1997 : 139) constate que dans l'interrogation directe l'intention du locuteur et du destinataire coïncide, c'est-à-dire le destinataire veut bien satisfaire la demande ou exécuter l'ordre du locuteur et sa question ne concerne que les informations supplémentaires qui devraient assurer sa bonne réalisation.

Mieć peut être remplacé dans les interrogations par *powinien* (6), qui exprime cependant un degré d'obligation moins élevé. *Powinien* semble exclu lorsque l'obligation (extérieure ou intérieure) est difficile à imaginer (7) :

- (6) – *Je ne comprends rien à tout ce que vous me dites, répondit Eugénie, donnez-moi l'acte, et montrez-moi la place où je dois signer.* (H. de Balzac, *Eugénie...*, p. 188).
– *Nic nie rozumiem z tego, co pan mówi – odparła Eugenia. – Niech pan da akt i pokaże, gdzie mam podpisać.* (H. de Balzac, *Eugénie...*, p. 83).

- (7) *Alors il se renfonce dans ses draps, et il ne sait pas s'il doit rire ou pleurer.* (R. Rolland, *Jean-Christophe*, p. 29).

Wtedy znów włazi pod kołdrę i nie wie, czy ma się śmiać czy płakać. (R. Rolland, *Jan Krzysztof*, p. 36).

Les traducteurs choisissent *powinien* lorsque *devoir* indique une recommandation ou un conseil. *Powinien* est beaucoup moins direct et catégorique que *musieć* ; le locuteur n'exige pas la réalisation immédiate de l'action, il laisse à l'interlocuteur la possibilité de comprendre que sa réalisation lui serait favorable :

- (8) *Eugénie, vous êtes chez moi, chez votre père. Vous devez, pour y rester, vous soumettre à ses ordres. Les prêtres vous ordonnent de m'obéir.* (H. de Balzac, *Eugénie...*, p. 169).

– *Eugenio, jesteś u mnie, jestem twoim ojcem. Jeżeli chcesz zostać w moim domu, powinnaś się poddać moim rozkazom. Księza nakazują ci słuchać mnie.* (H. de Balzac, *Eugenia...*, p. 74).

Dans (8), le verbe *musieć* n'est pas exclu, mais le traducteur a préféré atténuer un peu les propos du père. Dans la phrase négative, *musieć* aurait un sens tout à fait différent, celui de la permission. Ainsi dans :

- (9) « *Ce sera le mistral d'hier », fit encore la femme de chambre. « Madame ne doit pas sortir avec celui d'aujourd'hui.* » (P. Bourget, *Danseur...*, p. 82).

– *To z pewnością zaszkodził ten wiatr północno-zachodni – rzekła znów pokojówka. – Pani nie powinna dzisiaj wychodzić.* (P. Bourget, *Tancerz*, p. 72).

seul le verbe *powinien* est acceptable, alors que *Pani nie musi dzisiaj wychodzić* équivaudrait à *Pani może dzisiaj nie wychodzić*.

Powinien semble être le meilleur équivalent de *devoir* lorsque la phrase a un caractère générique (10). À la forme affirmative, *musieć* est aussi possible, mais les traducteurs lui préfèrent *powinien*, qui ne peut pas être remplacé quand la phrase est négative (11) :

- (10) *Chaque être doit tendre à la joie.* (A. Gide, *Symphonie...*, p. 107).

Każda istota powinna dażyć do radości. (A. Gide, *Symfonia...*, p. 65).

- (11) *Pas plus que la femme de César, un journaliste ne doit être soupçonné.* (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 181).

Tak samo jak żona cesara, dziennikarz nie powinien budzić żadnych podejrzeń. (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 147).

Bien que les trois verbes (*musieć*, *mieć*, *powinien*) puissent avoir une valeur épistémique, seulement *musieć* est choisi par les traducteurs pour exprimer la probabilité exprimée par *devoir*. Cela est sans doute dû au fait que *powinien* et *mieć* indiquent un degré de certitude beaucoup moins élevé que *musieć*. D'autre part, l'emploi épistémique de ces deux verbes est moins fréquent et exige un contexte qui ne laisse pas de place à une autre interprétation. Ainsi la traduction de (12) reste ambiguë :

- (12) « *Mais oui, mais oui..., » insista-t-il, « joli garçon, comme vous êtes, distingué, vous devez en avoir eu des aventures!...».* (P. Bourget, *Danseur...*, p. 12).

Alez tak, tak, taki piękny i dystyngowany chłopak, jak pan, powinien mieć awanturki milosne! (P. Bourget, *Tancerz*, p. 12).

Selon H. Huot (1974 : 54), *devoir* au présent suivi de l'infinitif passé sans autre élément particulier de la phrase a la valeur de probabilité. Il semble donc que *vous devez en avoir eu des aventures* équivaille à *vous avez certainement eu des aventures*. *Powinien* employé dans la phrase où on s'adresse directement à quelqu'un acquiert la valeur d'une recommandation concernant le présent ou le futur alors que la forme de l'infinitif dans (12) renvoie clairement au passé.

Devoir à l'imparfait (*devait*) est traduit à l'aide de *musieć* lorsqu'il a la valeur épistémique :

- (13) *Il devait avoir à peu près le même âge que Julien.* (B. Clavel, *Les Fruits...*, p. 240).
Musiał być mniejsi więcej w wieku Juliana. (B. Clavel, *Owoce...*, p. 271).

Lorsqu'il indique l'obligation ou la nécessité, *musieć* est beaucoup moins fréquent et peut apparaître seulement dans certaines conditions. En effet, il faut souligner une importante différence entre *devoir* et *musieć* employés au passé. *Musieć* au passé indique que l'action désignée par l'infinitif a été réalisée (partiellement ou entièrement). Avec *devait*, l'action peut être réalisée ou non. Ainsi dans (14), *devoir* signale l'existence d'une obligation qui n'a pas été exécutée alors que dans (15), il indique que le sujet s'est soumis à la nécessité exprimée par l'infinitif :

- (14) *J'y pense, cette suite que tu devais faire alors, et que tu as... laissée en route.* (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 306).
Myślę o dalszym ciągu, który miałeś wtedy drukować i którego zaniechałeś. (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 256).

- (15) *Le banc, mal aplani, se trempait d'une humidité si gluante, qu'ils devaient se tenir fortement pour ne pas glisser.* (E. Zola, *Germinal*, p. 483).

Ławka pokryła się oślizgłą wilgocią tak, że musieli trzymać się silnie, aby się nie zsunąć. (E. Zola, *Germinal*, p. 369).

Par conséquent, *devoir* déontique ou aléthique à l'imparfait ne peut être traduit à l'aide de *musieć* que lorsque la réalisation de l'action exprimée par l'infinitif ne fait aucun doute. Cela est particulièrement fréquent avec les actions répétitives ou habituelles (il convient de souligner la forme imperfective de l'infinitif en polonais) :

- (16) *Au coucher, au lever, il devait se déshabiller, se rhabiller près d'elle, la voyait elle-même ôter et remettre ses vêtements.* (E. Zola, *Germinal*, p. 157).

Wstając rano i kładąc się wieczorem musiał ubierać i rozbierać się przy niej i widział, jak ona rozbiera się i ubiera. (E. Zola, *Germinal*, p. 119).

Dans d'autres cas, *devoir* déontique ou aléthique est traduit par *mieć* (17) ou par *powinien* (18), qui parfois peuvent se substituer dans les mêmes conditions que nous avons déjà évoquées pour la traduction de *devoir* au présent.

- (17) – *Et ce bougre de Jeanlin ? cria la mère, où est-il encore, je vous le demande ?... Il devait apporter de la salade : on en aurait brouté comme des bêtes, au moins!* (E. Zola, *Germinal*, p. 249).

– *A gdzież jest ten galgan Janek ? – zwołała matka. – Miał przynieść sałaty. Bylibyśmy się przynajmniej tyle pożywili, co te bydlęta.* (E. Zola, *Germinal*, p. 189).

- (18) *Je devais le prendre au mot, n'est-ce pas ?* (P. Bourget, *Danseur...*, p. 51).

Powiniensem był skorzystać z tego, prawda ? (P. Bourget, *Tancerz*, p. 46).

Mieć au passé n'indique pas si l'action de l'infinitif a été réalisée ou non (les deux interprétations sont possibles), contrairement à *musieć* (l'action doit être réalisée au moins partiellement) et à *powinien* (l'action n'est pas réalisée). *Mieć* signale l'action réalisée lorsqu'il traduit *doit à valeur temporelle*. L'action est présentée comme ayant lieu « postérieurement à un point du passé pris comme repère » (TLFi) :

- (19) *À quatre heures, il devait retrouver, rue de Constantinople, Mme de Marelle qu'il y voyait toujours régulièrement deux fois par semaine, le lundi et le vendredi.* (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 315).

O czwartej miał się spotkać na Konstantynopolskiej z panią de Marelle, z którą widywał się regularnie dwa razy w tygodniu, w poniedziałki i piątki. (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 264).

Mieć apparaît également dans la traduction de *devait* où la valeur temporelle est mêlée à la valeur aléthique de fatalité :

- (20) *Elle devait en mourir quelques mois plus tard, en juillet, navrée de quitter cette vie qui lui avait tant donné [...].* (J. d'Ormesson, *Mon dernier...*, p. 256).

Kilka miesięcy później, w lipcu, miała z tego powodu umrzeć, zrozpaczona, że opuszcza to życie, które jej tyle dało [...]. (J. d'Ormesson, *Ostatni sen...*, p. 201).

Dans les traductions de *devoir* employé au passé composé, passé simple ou plus-que-parfait domine l'équivalent *musieć*. Il peut avoir soit la valeur déontique et aléthique (23), soit la valeur épistémique (21) et (22), alors que l'emploi temporel est exclu (il n'est possible que si *devoir* est conjugué au présent ou à l'imparfait) :

- (21) *De toute façon, ça a dû lui taper sur la tête.* (P. Rambaud, *Bataille*, p. 174).

Tak czy owak, musiał przez to postradać rozum. (P. Rambaud, *Bitwa*, p. 120).

- (22) *Vaintrenier s'assit devant la table. Il avait dû marcher vite, car son visage était rouge.* (B. Clavel, *Les Fruits...*, p. 179).

Vaintrenier usiadł przy stole. Musiał iść szybko, bo był mocno czerwony. (B. Clavel, *Owoce...*, p. 204).

- (23) *Au troisième voyage, il dut s'arrêter à moitié de l'échelle, les genoux contre un barreau.* (B. Clavel, *Les Fruits...*, p. 16).

Za trzecim razem musiał stanąć w połowie drabiny, z kolanami wsparciymi o szczebel. (B. Clavel, *Owoce...*, p. 21).

Avec ces trois temps, *devoir* indique la réalisation de l'action exprimée par l'infinitif, par conséquent, les équivalents *powinien* et *mieć*, qui marquent seulement l'existence d'une obligation ou d'une nécessité et qui n'indiquent pas clairement si le sujet s'y est soumis, sont exclus. Très rarement, ils sont employés pour traduire la valeur épistémique de *devoir*, mais leur sens dans ces cas-là reste toujours ambigu :

- (24) *Il faut vérifier le chargement des camions. Nous avons deux chauffeurs qui s'en vont en tournée ce matin et un autre qui a dû rentrer de la Bresse hier au soir.* (B. C l a v e l, *Les Fruits...*, p. 322).
Trzeba sprawdzić, co ładują na wozy. Dwaj kierowcy jadą dziś rano, a wczoraj wieczorem jeden miał wrócić z Bresse. (B. C l a v e l, *Owoce...*, p. 363).
- (25) *Tu as dû comprendre depuis longtemps que j'avais, comme on dit, quitté la soutane.* (G. B e r n a n o s, *Journal...*, p. 68).
Powinieneś był zrozumieć od dawna, że ja, jak to się mówi, zdąałem sutanne. (G. B e r n a n o s, *Pamiętnik...*, p. 58).

Dans (24), *mial wrócić* suggère l'existence d'un obstacle qui a empêché le chauffeur de rentrer ; la phrase est interprétée plutôt comme : *le chauffeur n'est pas rentré* et non *le chauffeur est probablement rentré*. L'ambiguïté serait levée avec un autre élément épistémique supplémentaire comme p.ex. : *ponoć, podobno*. Dans (25), la forme passée de *powinieneś* indique la non-réalisation du procès et constitue une sorte de reproche adressé à l'interlocuteur et non la probabilité *tu as sans doute compris*.

Pour traduire *devoir* au futur simple, on se sert des trois équivalents polonais étudiés. *Musieć* peut être employé au futur (26), au présent (27) ou même au passé (28) :

- (26) *Derrière lui, mille bruits divers rebondissent jusqu'aux voûtes, pour s'y confondre en un seul murmure – ce vide sonore auquel il devra faire face, à l'introït, les bras étendus...* (G. B e r n a n o s, *Sous le soleil...*, p. 99).
Za jego plecami tysiące różnych odgłosów wzbija się pod sklepienie, i tam dopiero łączy w jeden szmer – ową dźwięczną próżnię, do której na introit będzie się musiał zwrócić z wyciągniętymi rękami... (G. B e r n a n o s, *Pod słońcem...*, p. 121).
- (27) *Donc, ajouta-t-il en consultant un calendrier de poche, puisque c'est aujourd'hui mercredi 2 octobre, je devrai être de retour à Londres, dans ce salon même du Reform-Club, le samedi 21 décembre, à huit heures quarante-cinq du soir [...].* (J. V e r n e, *Le tour du monde...*, p. 15).
A więc, ponieważ dziś mamy środę, 2 października, muszę być w Londynie w tym salonie w sobotę 21 grudnia o godzinie ósmej czterdzieści pięć wieczorem. (J. V e r n e, *W 80 dni...*, p. 25).
- (28) *Pour cela, le XX^e siècle devra nier aussi le principe d'indétermination en physique, la relativité restreinte, la théorie des quanta et enfin la tendance générale de la science contemporaine.* (A. C a m u s, *L'homme...*, p. 274).

Wiek XX musiał ponadto zaprzeczyć zasadzie indeterminizmu w fizyce, względności, teorii kwantów, wreszcie generalnym tendencjom nauki współczesnej. (A. Camus, *Człowiek...*, p. 207).

Dans (27), la présence de l'indication temporelle dans le contexte rend possible la localisation de l'action dans le futur ; le présent souligne en plus que l'obligation existe au moment même de l'énonciation. *Musieć* peut apparaître au passé pour traduire *devoir* au futur dit historique ou de perspective (28) : le narrateur traite un moment du passé comme si c'était le moment présent et il présente les faits comme postérieurs par rapport à ce moment fictif (cf. M. Grevissé, 1969 : 677). Bien qu'un tel emploi du futur soit en polonais tout à fait naturel, le traducteur a préféré changer de perspective et situer le fait dans le passé. *Devoir* au futur historique peut être aussi traduit à l'aide de *mieć* au passé qui a alors la valeur temporelle de futur dans le passé :

(29) *Elles marquaient, au début de cette histoire révolutionnaire, les droits et la grandeur de ce que Hegel appelait ironiquement la belle âme et par rapport à qui, pourtant, la pensée révolutionnaire russe devra se définir.* (A. Camus, *L'homme...*, p. 196).

U początku rewolucyjnej historii przydawały praw i wielkości temu, co Hegel nazywał ironicznie piękną duszą ; ale właśnie ona miała określić rosyjską myśl rewolucyjną. (A. Camus, *Człowiek...*, p. 145).

Mieć est également l'équivalent de *devoir* déontique, mais dans ce cas-là, le verbe polonais est toujours employé au présent :

(30) – *J'ai l'honneur de saluer monsieur le baron, dit Contenson en prenant la pièce de vingt francs, j'aurai l'honneur de venir dire à Georges où monsieur devra se trouver ce soir, car il ne faut jamais rien écrire en bonne police.* (H. de Balzac, *Splendeurs...*, p. 132).

– *Żegnam pana barona – rzekł Contenson, biorąc dwudziestofrankówkę – będę miał zaszczyt oznać Jerzemu, gdzie się pan ma stawić wieczór, bo w takich rzeczach trzeba unikać pisaniny.* (H. de Balzac, *Blaski i nędze...*, p. 87).

En plus, pour traduire *devra*, les traducteurs se servent de *powinien*, qui est cependant moins catégorique que *mieć*. La forme *powinien* se rapporte aussi bien au présent qu'au futur. A. Holvoet (1989 : 132) constate qu'en l'absence d'indication temporelle, *powinien* avec la forme perfective de l'infinitif renvoie au futur (31) et avec l'infinitif imperfectif, les deux interprétations sont possibles (32) :

- (31) *Ce que nous ferons, mes amis, ce que nous devrons faire, le voici : nous communiquerons avec le navire, nous prendrons passage à son bord, et nous quitterons notre île, après en avoir pris possession au nom des états de l'union.* (J. Verne, *Ile...*, p. 420).

– *Oto co zrobimy, przyjaciele, i co powinniśmy zrobić : skomunikujemy się ze statkiem, zaokrętujemy się i opuścimy naszą wyspę, wziąwszy ją uprzednio w posiadanie w imieniu Stanów Zjednoczonych.* (J. Verne, *Tajemnicza wyspa*, p. 361).

- (32) – *Je pense que nous devrons agir prudemment, dit le reporter.* (J. Verne, *Ile...*, p. 211).

– *Sądzę, że powinniśmy postępować z wielką ostrożnością – powiedział reporter.* (J. Verne, *Tajemnicza wyspa*, p. 184).

La traduction de *devoir* au futur antérieur est conditionnée par la valeur de ce temps. Il faut souligner que cette forme est extrêmement rare ; dans le corpus de Frantext, par exemple, il n'y a qu'une vingtaine d'occurrences pour tout le XX^e s. Quand le futur antérieur indique une forte probabilité, il est traduit à l'aide de *musieć*, qui, lui aussi, exprime le même degré de certitude. Il y a donc une redondance qui peut expliquer la faible fréquence de cette forme. Comme la probabilité concerne un fait passé, *musieć* est employé au passé :

- (33) *Monsieur votre père avait perdu, comme vous savez, quatre millions au moment de son départ, il les a sans doute regagnés ; mais il aura dû donner à Dumay dix pour cent de ses bénéfices, et, par la fortune que le digne Breton avoue avoir, nous supposons, mon patron et moi, que celle du colonel monte à six ou sept millions...* (H. de Balzac, *Modeste...*, p. 219).

Pan Mignon stracił, jak pani wiadomo, na moment przed swoim wyjazdem cztery miliony, a teraz odzyskał je na pewno ; musiał więc dać Dumayowi dziesięć procent zysków, z fortuny zaś, do której przyznaje się zacny Bretończyk, wnieśliśmy, mój pryncypał i ja, że pułkownik dorobił się sześciu, jeśli nie siedmiu milionów... (H. de Balzac, *Modesta...*, p. 128).

Quand le futur antérieur a la valeur temporelle et indique l'antériorité par rapport à un moment futur, *devoir* marque l'obligation ou la nécessité et il est traduit à l'aide de *musieć* :

- (34) *Toutes les fleurs et les lumières que nous aurons dû abandonner pour être fidèles à la vie, un jour, nous retrouverons là leur essence et leur éclat.* (P. Teilhard de Chardin, *Milieu...*, p. 137).

Odnajdziemy tu prawdziwy blask wszystkich kwiatów i światel, które pewnego dnia będą musieli porzucić, aby dochować wierności prawom życia. (P. Teilhard de Chardin, *Środowisko...*, p. 92).

Quand le futur antérieur est rétrospectif, le locuteur dresse une sorte de bilan concernant le passé :

- (35) *Au final, le groupe aura dû investir près de 15 millions d'euros, soit 76 000 euros par salarié.* (*Le Monde* 16.07.02).

Nous ne disposons pas de traduction de l'exemple cité ci-dessus¹, mais parmi les trois équivalents étudiés, *musieć* au passé (*musiała zainwestować*) semble correspondre le mieux à cette valeur du futur antérieur. Comme le procès désigné par l'infinitif (investissement) a eu réellement lieu au passé, *powinien*, qui marque la non-réalisation de l'action, est exclu. *Mieć* au passé (*w sumie mieli zainwestować*) suggérerait plutôt l'intention du sujet et déplaçerait au passé le point à partir duquel le procès est envisagé, alors que le bilan ne peut être dressé qu'à partir du moment présent.

Lorsque le verbe *devoir* est employé au conditionnel présent, l'obligation (ou la nécessité) devient plus atténuée. Alors que *tu dois le faire* est impératif, *tu devrais le faire* est une suggestion ou un conseil. Le locuteur n'exige pas la réalisation immédiate de l'action, il fait voir quelle attitude serait, selon lui, la plus favorable pour l'interlocuteur. En analysant les deux formes, P. Deндaile (1999 : 23) remarque que *devrait* est ressenti comme moins certain que *doit*, ce qui résulte de la condition « si les données ne se révèlent pas m'avoir trompé / si toutes les données pertinentes ont bien été prises en compte » qui est « présente uniquement dans le sémantisme de *devrait* ». Rappelons aussi que selon TLFi, *devoir* traduit une convenance de caractère social, de nécessité pratique à laquelle le sujet se sent soumis. Enfin, si on prend en considération la valeur générale du conditionnel qui signale la distance du locuteur par rapport au point de vue exprimé dans l'énoncé, il n'est pas étonnant que son équivalent le plus fréquent en polonais soit *powinien*, qui, selon B. Ligara (1997 : 125), exprime une distanciation du sujet par rapport au contenu de son énoncé. Dans notre corpus, nous avons relevé plusieurs exemples où *devrait* traduit par *powinien* est un conseil adressé à une personne particulière ou une recommandation qui a un sens plus général :

¹ Nous n'avons pas trouvé de traduction de *devoir* au futur antérieur rétrospectif dans le corpus littéraire, mais cet emploi est fréquent dans la presse et mérite d'être évoqué.

- (36) *Ce docteur avait tenu journal, comme tu devrais faire, des progrès de l'enfant, ou du moins, pour commencer, de ses efforts à lui pour l'instruire.* (A. Gide, *Symphonie...*, p. 35).

Ten doktor zaprowadził dziennik postępów dziecka, co i ty powinieneś uczynić, czy też, przynajmniej na początek – zapis swych własnych wysiłków. (A. Gide, *Symfonia...*, p. 23).

- (37) *Ce devrait être une règle pour tout le monde.* (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 177).

Każdy powinien stosować się do tej reguły. (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 144).

D'autre part, *powinien* apparaît lorsque le procès décrit est en contradiction avec la situation présente :

- (38) *Mon cœur devrait bondir de joie, mais je le sens peser en moi, lourd d'une angoisse inexprimable.* (A. Gide, *Symphonie...*, p. 129).

Moje serce powinno skakać z radości, a tymczasem czułem, że ciąży mi jakimś niewysłowionym niepokojem. (A. Gide, *Symfonia...*, p. 74).

Dans (38), le locuteur constate que d'habitude, dans des circonstances semblables, il faudrait s'attendre à ce qu'il soit content, alors que son état d'âme actuel est différent. *Powinien* est employé aussi lorsque le sujet s'interroge lui-même sur ses actions réalisées ou envisagées, sur l'attitude qu'il doit prendre :

- (39) *Tandis que je lui parlais, elle m'observait avec une attention si gênante que je n'ai pu m'empêcher de rougir. Peut-être devrais-je prévenir ses parents... Mais de quoi ?* (G. Bernanos, *Journal...*, p. 29).

Gdy rozmawiałem z nią, patrzyła na mnie z uwagą tak krępującą, że nie mogłem się powstrzymać od rumieńców. Może powinienem uprzedzić jej rodziców ?... Ale o czym ? (G. Bernanos, *Pamiętnik...*, p. 26).

Le verbe *mieć* apparaît surtout lorsque *devrait* se trouve dans la subordonnée de concession :

- (40) *Ne fais pas ça, c'est stupide, quand tu devrais gagner dix mille francs.* (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 37).

Nie rób tego głupstwa, nawet gdybyś miał zarabiać tam i dziesięć tysięcy! (G. Maupassant, *Bel-Ami*, p. 21).

Devrait est traduit par *musieć* au conditionnel s'il indique une situation hypothétique qui dépend de la réalisation d'une condition exprimée par une subordonnée ou une autre expression équivalente :

- (41) *Sans elle, ma chère, je devrais me contenter de ma pension, mille francs par mois.* (G. Bernanos, *Un mauvais...*, p. 961).

Gdyby nie ciotka, musialbym, moja droga, zadowolić się pensją tysiąca franków miesięcznie. (G. Bernanos, *Zły sen*, p. 117).

Dans d'autres cas avec *musieć*, les traducteurs changent de perspective et présentent les actions comme réalisées :

- (42) *Là-bas, au contraire, au milieu de cet inexpugnable et inaccessible massif, ils n'auraient rien à redouter, et toute tentative contre leurs personnes devrait forcément échouer.* (J. Verne, *Ile...*, p. 493).

Tam zaś, w Granitowym Pałacu, w niedostępnej skale nie mieli się czego obawiać, gdyż wszystkie zakusy przeciwko nim bezwzględnie musiały spelzać na niczym. (J. Verne, *Tajemnicza wyspa*, p. 421).

Le conditionnel passé exprime l'irréel dans le passé : l'obligation imposée au patient n'a pas été réalisée ou le résultat attendu n'a pas été obtenu, d'où le sentiment de regret ou même de reproche exprimé par le locuteur :

- (43) *Vous n'auriez pas dû vous coucher tout habillé.* (B. Clavel, *Les Fruits...*, p. 430).

– *Nie powinien się pan był kłaść w ubraniu.* (B. Clavel, *Owoce...*, p. 482).

Parfois le sujet s'en veut à lui-même de ne pas avoir agi comme il fallait :

- (44) *Avec une mère comme la tienne, j'aurais dû me méfier...* (Y. Queffélec, *NoCES...*, p. 242).

Przy takiej matce jak twoja powinnam była mieć się na baczości... (Y. Queffélec, *Barbarzyńskie zaślubiny*, p. 178).

Comme le démontrent les exemples cités, l'équivalent de *devoir* au conditionnel passé le plus fréquent est *powinien*, ce qui est tout à fait naturel : nous avons déjà signalé que ce verbe indique la non-réalisation de l'action exprimée par l'infinitif. *Mieć* au passé peut indiquer aussi bien la réalisation que la non-réalisation de l'action, il peut donc apparaître, quoique rarement, comme équivalent de *aurait dû* :

- (45) *J'aurais dû le faire hier, mais j'avais peur qu'il se mette à pleuvoir, et je voulais finir ce qui pressait au jardin.* (B. Cavel, *Les Fruits...*, p. 5).

Miałem to zrobić wczoraj, ale bałem się, że zacznie padać, i chciałem pokończyć w ogrodzie co najpilniejsze. (B. Cavel, *Owoce...*, p. 9–10).

Comme avec *musieć* au passé, l'action doit être toujours accomplie, cet équivalent est donc rare dans les traductions de *aurait dû*. Il ne peut être employé que si la réalisation de l'action dépend de l'accomplissement de la condition exprimée dans la subordonnée hypothétique :

- (46) *Sans cette nécessité de réparer ses chaudières, le Carnatic fût parti à la date du 5 novembre, et les voyageurs pour le Japon auraient dû attendre pendant huit jours le départ du paquebot suivant.* (J. Verne, *Le tour du monde...*, p. 98).

Gdyby nie konieczność naprawienia kotłów, « Carnatic » byłby odpłynął 5 listopada i pasażerowie, udający się do Japonii, musieliby czekać osiem dni na następny statek. (J. Verne, *W 80 dni...*, p. 102).

L'analyse effectuée nous permet de formuler maintenant quelques remarques d'ordre plus général. Lorsque *devoir* a la valeur épistémique, il est le plus souvent traduit par *musieć*, bien que *mieć* et *powinien* soient également possibles. Cependant, leur emploi reste ambigu et la lecture épistémique n'est pas toujours évidente. *Devoir* temporel employé au présent ou à l'imparfait, qui indique le futur, est toujours traduit par *mieć*. Lorsque *devoir* indique l'obligation ou la nécessité, l'emploi de l'équivalent polonais dépend de la réalisation de l'action exprimée par l'infinitif qui suit *devoir*, ainsi que de la forme temporelle de ce verbe. *Musieć* au passé peut apparaître seulement si l'action a été réalisée, sinon les traducteurs recourent à *mieć* ou à *powinien*. Au présent et au futur simple, les trois équivalents sont réguliers et chacun entraîne une nuance de sens particulière : *musieć* est plus catégorique que *mieć* et *powinien* ; *mieć* peut indiquer l'intention du sujet et *powinien* exprime une recommandation. *Musieć* est l'unique équivalent de *devoir* au futur antérieur. Et enfin *devoir* au conditionnel (présent ou passé) est traduit dans la majorité des cas par *powinien* ; si *mieć* et *musieć* ne sont pas exclus, ils sont extrêmement rares et possibles seulement dans certains types de phrases. Les trois verbes polonais étudiés présentent donc de nombreuses restrictions d'emploi, ils recouvrent cependant tout le champ de significations du verbe *devoir*.

Références

- Dendale P., 1999 : « *Devoir au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel* ». *Cahiers Chronos*, 4 [Amsterdam, Rodopi], 7–28.
- Greville M., 1969 : *Le Bon usage*. Gembloux, Duculot.
- Holvoet A., 1989 : *Aspekt a modalność w języku polskim na tle ogólnosłowiańskim*. Wrocław–Warszawa–Kraków–Gdańsk – Łódź, Zakład Narodowy im. Ossolińskich, Wydawnictwo Polskiej Akademii Nauk.
- Huot H., 1974 : *Le verbe « devoir »*. Étude synchronique et diachronique. Paris, Klincksieck.
- Jędrzejko E., 1987 : *Semantyka i składnia polskich czasowników deontycznych*. Wrocław–Warszawa–Kraków–Gdańsk–Łódź, Zakład Narodowy im. Ossolińskich, Wydawnictwo Polskiej Akademii Nauk.
- Ligara B., 1997 : *Polskie czasowniki modalne i ich francuskie ekwiwalenty tłumaczeniowe*. Kraków, Universitas.
- Le Trésor de la Langue Française Informatisé*. <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.
- Wielki słownik francusko-polski. 1980. Warszawa, Państwowe Wydawnictwo Wiedza Powszechna.

Sources des exemples

- Balzac H. de : *Eugénie Grandet*. Paris, Gallimard 1972.
- Balzac H. de : *Eugenia Grandet*. Tłum. T. Żeleński (Boży). Gdańsk, Wydawnictwo Tower Press 2000.
- Balzac H. de : *Modeste Mignon*. Frantext.
- Balzac H. de : *Modesta Mignon*. Tłum. J. Rogoziński. Warszawa, Czytelnik 1956.
- Balzac H. de : *Splendeurs et misères des courtisanes*. Paris, Librairie Générale Française 1963.
- Balzac H. de : *Blaski i nędze życia kurtyzany*. Tłum. T. Żeleński (Boży). Kraków, Wydawnictwo Zielona Sowa 2002.
- Bernanos G. : *Journal d'un curé de campagne*. Frantext.
- Bernanos G. : *Pamiętnik wiejskiego proboszcza*. Tłum. W. Rogowicz. Warszawa, Instytut Wydawniczy Pax 1991.
- Bernanos G. : *Sous le soleil de Satan*. Paris, Plon.
- Bernanos G. : *Pod słońcem szatana*. Tłum. Z. Milewska. Warszawa, Instytut Wydawniczy Pax 1989.
- Bernanos G. : *Un mauvais rêve*. Frantext.
- Bernanos G. : *Zły sen*. Tłum. H. Olędzka. Warszawa, Instytut Wydawniczy Pax 1977.
- Bourget P. : *Le danseur mondain*. Paris, Plon 1934.
- Bourget P. : *Tancerz*. Tłum. K. Bukowski. Sopot, Oficyna Sopocka 1992.
- Camus A. : *L'homme révolté*. Paris, Gallimard 1951.
- Camus A. : *Człowiek zbuntowany*. Tłum. J. Guze. Kraków, Oficyna Literacka Res Publica 1991.

- Clavel B. : *Les fruits de l'hiver*. Frantext.
- Clavel B. : *Owoce zimy*. Tłum. A. Tatarkiewicz. Warszawa, Czytelnik 1971.
- Gide A. : *La symphonie pastorale*. Paris, Gallimard 1925.
- Gide A. : *Symfonia pastoralna*. Tłum. M. Miszalski. Warszawa, Wydawnictwa Artystyczne i Filmowe 1986.
- Maupassant G. : *Bel-Ami*. Paris, Gallimard 1973.
- Maupassant G. : *Bel-Ami*. Tłum. K. Dolańska. Wrocław, Wydawnictwo Siedmioróg 1992.
- Ormesson J. d' : *Mon dernier rêve sera pour vous*. Paris, Éd. Jean-Claude Lattès, 1982.
- Ormesson J. d' : *Ostatni sen mój będzie o tobie*. Tłum. E. Wassageowa. Warszawa, Czytelnik 1996.
- Queffélec Y. : *Les noces barbares*. Frantext.
- Queffélec Y. : *Barbarzyńskie zaślubiny*. Tłum. M. Cebio. Warszawa, Państwowy Instytut Wydawniczy 1990.
- Rambaud P. : *La Bataille*. Frantext.
- Rambaud P. : *Bitwa*. Tłum. D. Baldoni. Gdańsk, Oficyna Wydawnicza Fina 2002.
- Rolland R. : *Jean-Christophe*. T. 1. Paris, Albin Michel 1989.
- Rolland R. : *Jan Krzysztof*. T. 1. Tłum. L. Staff. Wrocław, Wydawnictwo Dolnośląskie 1996.
- Teilhard de Chardin P. : *Le Milieu divin*. Frantext.
- Teilhard de Chardin P. : *Środowisko Boże*. Tłum. W. Sukiennicka. Warszawa, Instytut Wydawniczy Pax 1967.
- Verne J. : *Le tour du monde en quatre-vingts jours*. Frantext.
- Verne J. : *W 80 dni dookoła świata*. Tłum. Z. Florczak. Warszawa, Instytut Wydawniczy Nasza Księgarnia 1990.
- Verne J. : *L'île mystérieuse*. Frantext.
- Verne J. : *Tajemnicza wyspa*. Tłum. J. Karczmarewicz-Fedrowska. Warszawa, Wydawnictwo Iskry 1995.
- Zola E. : *Germinal*. Paris, Fasquelle 1968.
- Zola E. : *Germinal*. Tłum. K. Dolańska. Gdańsk, Wydawnictwo Tower Press 2001.